

tenue sous la présidence de Madame VISEUR-FERRE, assisté(e)
de Madame PEAN et Madame PREAUD, Conseillères
En présence de Madame CARVALHO, Rapporteure publique
Madame DEGLOS, Greffière

09 heures 30

01) DOSSIER N° 2403742 RAPPORTEURE: Madame Cécile VISEUR-FERRE

Titre de l'affaire AP BMI/2024/065 du 18 juin 2024 portant refus de séjour assortie d'une obligation de quitter le territoire français sans délai, fixation du pays de renvoi et interdiction de retour sur le territoire français pendant une durée de 5 ans

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur X	CHOUMAN FRANCK (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DU LOT	

02) DOSSIER N° 2403820 RAPPORTEURE: Madame Cécile VISEUR-FERRE

Titre de l'affaire M. X conteste la décision n°BMI/2024/067 du 21 juin 2024 l'assignant à résidence pour une durée de 6 mois

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur X	CHOUMAN FRANCK (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DU LOT	

03) DOSSIER N° 2404961 RAPPORTEURE: Madame Cécile VISEUR-FERRE

Titre de l'affaire AP 09 24 287 du 18 juillet 2024 portant refus de séjour assortie d'une obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours et fixation du pays de renvoi

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur X	Maître KOSSEVA-VENZAL Ventzislava (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DE L'ARIEGE	

09 heures 30

04)	DOSSIER N° 2404962	RAPPORTEURE: Madame Cécile VISEUR-FERRE
Titre de l'affaire	AP 09 24 286 du 18 juillet 2024 portant refus de séjour assortie d'une obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours et fixation du pays de renvoi	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame X	Maître KOSSEVA-VENZAL Ventzislava (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DE L'ARIEGE	
05)	DOSSIER N° 2302517	RAPPORTEURE: Madame Camille PEAN
Titre de l'affaire	Demande l'annulation de deux arrêtés du préfet du Tarn en date du 30 avril 2023 (OQTF jugée en procédure 96H. RESTE A JUGER LE RTS)	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur X	Maître GUEYE Doro
Défendeur	PREFECTURE DU TARN	X
06)	DOSSIER N° 2302639	RAPPORTEURE: Madame Camille PEAN
Titre de l'affaire	Demande l'annulation de l'arrêté du 8 mai 2023 portant remise aux autorités espagnoles et ICTF pour une durée de 2 ans	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur X	JOULIE LISA (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DE L'ARIEGE	
07)	DOSSIER N° 2302976	RAPPORTEURE: Madame Camille PEAN
Titre de l'affaire	Demande l'annulation de l'arrêté du 10 mai 2023 portant OQTF sans délai et assignation à résidence - Jugement d'éloignement du 02/06/2023	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame X	Maître BOUIX Anita (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DE L'AVEYRON	

09 heures 30

08) DOSSIER N° 2303200 RAPPORTEURE: Madame Camille PEAN

Titre de l'affaire Mme X conteste la décision du 1er août 2022 portant cessation des conditions matérielles d'accueil

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	X	DIALEKTIK AVOCATS AARPI (Cour)
Défendeur	OFFICE FRANCAIS DE L'IMMIGRATION ET DE L'INTEGRATION	

09) DOSSIER N° 2304299 RAPPORTEURE: Madame Camille PEAN

Titre de l'affaire Requête en annulation de l'arrêté n°23-82-2 en date du 8 juin 2023 par lequel le préfet de Tarn-et-Garonne a retiré sa carte de résident à M. X et lui a délivré une carte de séjour temporaire mention "VPF".

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur X	COHEN SIMON (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DE TARN-ET-GARONNE	Monsieur le préfet

10) DOSSIER N° 2304486 RAPPORTEURE: Madame Camille PEAN

Titre de l'affaire Requête en annulation de la décision du préfet de l'Aveyron du 29 janvier 2023 refusant d'accorder le regroupement familial au profit de Mme X, ensemble la décision du 24 février 2023 rejetant le recours gracieux de M. X.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur X	Maître CARDI Charlotte
Défendeur	PREFECTURE DE L'AVEYRON	

11) DOSSIER N° 2305527 RAPPORTEURE: Madame Camille PEAN

Titre de l'affaire Requête en annulation de l'arrêté préfectorale n° BMI/2023/007 en date du 14 mars 2023 par lequel la préfète du Lot a refusé d'admettre M.X au séjour, l'a obligé à quitter le territoire français dans le délai de trente jours et a fixé le pays de destination de la mesure d'éloignement.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur X	Maître DE BOYER MONTÉGUT Jean-Baptiste (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DU LOT	

09 heures 30

12)

DOSSIER N° 2305565

RAPPORTEURE: Madame Camille PEAN

Titre de l'affaire Demande l'annulation de l'arrêté du 12/09/2023 portant OQTF sans délai, fixant le pays de renvoi et portant IRTF pour une durée de 2 ans - Jugement d'éloignement du 26/09/2023

Nom des parties

Demandeur

Monsieur X

Défendeur

PREFECTURE DU TARN

Représentants des parties

Maître JOUBIN Agathe (Cour)

Muriel SAUVESTRE

Arrêté le 28/11/2024